



## PARTICIPATION MISE AU POINT

« A »

En ma qualité de concurrent/membre d'équipage engagé au Rallye du Condroz-Huy 2022, en vertu de l'article 12.4.5. du règlement particulier.

Je soussigné Mr./Mme : .....

Membre de l'équipage : ..... / .....

N° de téléphone portable : .....

Voiture N°

Engagé au Rallye du Condroz-Huy 2022 participera à la séance de mise au point organisés par le Rallye du CONDROZ-HUY qui se dérouleront le vendredi 4 novembre 2022 entre 08h30 et 17h00 à Engis.

**(UNIQUEMENT pour les RC1 – RC2 – RGT sous réserve d'acceptation et de disponibilité)**

Les pilotes doivent enregistrer leur engagement à la séance d'essai libre avec un formulaire d'inscription et payer un droit d'engagement de 250€ (T.V.A. 6% incluse).

- Les numéros et autres publicités obligatoires devront être sur le véhicule ;
- Le véhicule sera auparavant passé au contrôle technique sur convocation du RACB ;
- Seuls les membres de l'équipage seront autorisés à être à bord du véhicule ;
- Si la présence d'une personne qui n'est pas engagée au sein d'un équipage participant au Rallye du Condroz-Huy 2022 est signalée au Directeur de Course et/ou au collège des Commissaires Sportifs à bord d'un des véhicules engagés, des sanctions, qui pourront aller jusqu'à l'interdiction pour le véhicule concerné de prendre le départ du Rallye du Condroz-Huy 2022, seront prises. Dans ce cas, tout accident et/ou dommage causé sera à la charge du concurrent/pilote.
- Un parc d'assistance avec des espaces réservés sera installé **sur le Parking MGM**, rue du pont, et accessible uniquement aux véhicules munis de la plaque AUXILIARY. En raison de l'espace limité, les véhicules privés, les remorques ainsi que les camions de 10m, et plus ne sont pas autorisés dans le parc d'assistance de la mise au point. Les camions (SERVICE) de plus de 10m ne sont pas autorisés à quitter le Parc d'Assistance de Huy (Centre) après leur installation dans leur emplacement dans le parc d'assistance à Huy.

Le paiement de 250€ est à effectuer au plus tard lors la remise des road-book le 29 et 30 octobre (Motor Club de Huy - BE04 0010 6161 9631 - Nom du pilote et N° de voiture) ou

En espèce	Par Carte de Crédit / bancaire	Par Versement bancaire	Pour le RMCH

Lu et approuvé

Signature